

## **Compte-rendu du Conseil Municipal du 2 mai 2022**

Réunion du Conseil Municipal, à la Mairie, lundi 2 mai 2022 à 19 heures sous la présidence de Madame Laurence Corson, Maire.

**Étaient présents :** A-M Brigant, P. Coguen, L. Corson, C. Delisle, F. Hervé, G. Le Baron, B. Le Faou, X. Le Moal, A. Le Plat, P. Le Quernec (arrivée à 19H13), B. Le Sech, E. Léauté, A. Thouement.

**Était absent :** M. Le Guillou.

**Une secrétaire de séance est nommée en la personne de :** C. Delisle.

---

### Ordre du jour

- 1. Approbation des procès-verbaux des 7 février et 14 mars 2022.**
- 2. Point sur les délégations d'attribution du Conseil Municipal au Maire.**
- 3. LAC - rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées.**
- 4. Attribution de subventions aux associations.**
- 5. Création d'une aire multisports (city-stade et boulodrome) - passation du marché public.**
- 6. Réparation et sécurisation du Pont Coat - attribution du marché.**
- 7. Fourniture et livraison de repas en liaison chaude – passation du marché public.**
- 8. Personnel - avancements de grade.**
- 9. Bulletin municipal – tarification des encarts publicitaires.**
- 10. Cession d'un terrain à Leff Armor communauté.**
- 11. Régularisations foncières en centre-bourg – fixation d'un prix de vente.**
- 12. Demande de cession foncière en centre-bourg.**
- 13. Actualités communautaires.**
- 14. Questions diverses.**

---

En ouvrant la séance, Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la démission de Monsieur Patrick BASSET pour raisons personnelles.

Elle le remercie pour le temps consacré et l'énergie déployée pour le bien-être de nos concitoyens et le bien-vivre dans notre commune, et ce pendant plus de 20 ans.

Madame le Maire salue également l'abnégation de Monsieur Patrick BASSET et sa ferveur à défendre l'intérêt général.

- 1. Approbation des procès-verbaux des 7 février et 14 mars 2022.**

Madame le Maire soumet pour approbation les procès-verbaux des 7 février et 14 mars 2022.

**Vote du Conseil : accord à l'unanimité.**

## 2. Point sur les délégations d'attribution du conseil municipal au Maire.

### I : Investissement

### F : Fonctionnement

OBJET	ENTREPRISE	MONTANT TTC	DATE
F- Premier passage de l'épareuse (banquettes et virages)	Eurl Collet Erwann	4 933,92 €	01/03/2022
F- Deuxième passage de l'épareuse (banquettes et talus)	Eurl Collet Erwann	7 086,72 €	01/03/2022
I- Assistance technique pour les travaux de la salle multifonctions	ADAC 22	864,00 €	05/04/2022

### Droit de Préemption Urbain :

Vente	Date demande	Lieu	Décision
/	/	/	/

## 3. LAC - rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées.

La loi prévoit que lors du transfert de compétences communales à la communauté de communes, ces transferts doivent être valorisés de manière à neutraliser l'impact budgétaire du transfert. La Commission Locale des Charges transférées (CLECT) est chargée d'évaluer les charges nettes transférées et ainsi d'assurer cette neutralité financière des transferts de compétences.

La CLECT s'est réunie le 22 février 2022 pour procéder à l'examen des charges transférées à la communauté au titre :

- des attributions de compensations « historiques » et PLUiH: 617,08 € pour Le Merzer,
- de la participation au contingent incendie (SDIS) : 18.199,00 € pour Le Merzer,
- de la prestation ADS / service commun 2022 : 4.679,23 € pour Le Merzer,
- régularisation 2021 de la prestation ADS / service commun : - 697,82 € pour Le Merzer.

Le montant des attributions de compensation 2022 à verser par la commune s'élève à 22.797,50 € payable en 12 mensualités.

Il est demandé à chaque Conseil Municipal des communes membres de se prononcer sur le rapport conclusif de la CLECT et sur les montants de révisions des attributions de compensation qu'il propose.

Le montant de l'Attribution de Compensation révisée ne deviendra définitif que lorsque le rapport aura été approuvé par la majorité qualifiée des conseils Municipaux des communes membres.

Il est proposé d' :

- **APPROUVER** le rapport de la CLECT.

<b>Vote du Conseil : accord à l'unanimité</b>
---

## 4. Attribution de subventions aux associations.

Philippe COCGUEN, Adjoint aux finances, indique à l'assemblée qu'il convient d'étudier les demandes de subventions pour l'année 2022. Il indique que la commission « finances communales » réunie le 11 avril dernier a étudié les dossiers de demandes et présente ses propositions.

Il est proposé d'allouer les subventions suivantes telles que présentées par la commission « finances communales ».

Pour rappel, une enveloppe de 9000 € est inscrite au budget.

Madame le Maire précise que la « commission finances communales », après étude des dossiers remis par les associations, formule des propositions au vu des actions réalisées, des projets, des résultats financiers, ...). Le but étant d'aider les associations qui en ont besoin.

DENOMINATION	DECISION
Associations des Parents d'Elèves	1 500,00 €
Entente sportive POMMERIT - LE MERZER	2 100,00 €
Entente cynégétique POMMERIT - LE MERZER	300,00 €
Théâtre au Bourg	300,00 €
<b>TOTAL ASSOCIATIONS COMMUNALES</b>	<b>4 200,00 €</b>

*Arrivée de Pauline LE QUERNEC à 19H13.*

Pour les associations extra-communales, la commission propose de maintenir à 20 € la participation communale par jeune de moins de 18 ans.

Madame le Maire précise que deux demandes de subvention sont parvenues après la réunion de la commission. Elles émanent de Guingamp Volley-Ball et de l'Association Française des Sclérosés En Plaques -AFSEP-). Elle propose qu'elles soient traitées en même temps que les autres.

DENOMINATION	DECISION
Grâces Twirling club	20,00 €
Guingamp Roller Skating	40,00 €
Association La Boule Bretonne Goudelinaise	40,00 €
L'atelier chorégraphique - école de danse - Pabu	80,00 €
Association bulle d'eau - Guingamp	60,00 €
Studio Danse - l'école de Guingamp	20,00 €
Club des nageurs Guingampais	100,00 €
Amicale laïque de Ploumagoar - danse et fitness	40,00 €
Rugby Kreiz Treger - Vieux-Marché	40,00 €
Armor Basket Club - Pabu	160,00 €
Dojo Bro Dreger (DBD)	20,00 €
Guingamp Volley-Ball	20,00 €
Les amis du vélo - Etoile de Tressignaux	50,00 €
Association des Maires de France (22)	346,70 €
Centre d'aide alimentaire	450,00 €
Ukraine - Pompier International des Côtes-d'Armor (PICA)	500,00 €
<b>TOTAL ASSOCIATIONS EXTERNES</b>	<b>1 986,70 €</b>

Madame le Maire indique que Leff Armor communauté a interrogé les 27 communes membres pour connaître leur intention de faire un don pour l'Ukraine. La commission a souhaité répondre à cette dynamique par une participation de 500 € en faveur de l'association PICA.

Philippe COCGUEN indique que cette association portée par les pompiers costarmoricains répond au critère de sérieux recherché.

Il est proposé d' :

- **ALLOUER** les subventions présentées ci-dessus sous réserve de la présentation d'un dossier complet par l'association.

**Vote du Conseil : accord à l'unanimité**

### **5. Création d'une aire multisports (city-stade et boulodrome) - passation du marché public.**

Avant de traiter cette question, Monsieur Bernard LE SECH souhaite préciser que l'installation programmée de l'aire multisports à proximité de son domicile créera incontestablement des nuisances sonores. Il invite l'assemblée à prendre en compte cette nuisance par l'éloignement au maximum de la structure de son domicile.

Madame le Maire indique qu'elle a déjà été interpellée à ce sujet lors d'un repas associatif. Elle déplore d'ailleurs le format de la discussion (lieu et ton de l'échange). Elle rappelle que parmi les engagements des élus figurent la défense de l'intérêt général et l'exclusion de tout intérêt privé ou personnel (cf charte de l' élu approuvée lors du 1<sup>er</sup> conseil).

Monsieur Frédéric HERVE, Adjoint en charge des bâtiments communaux, rappelle au Conseil Municipal que la commune projette l'aménagement d'un plateau sportif en haut de la vallée en centre-bourg.

Cet espace sera composé d'un city stade permettant la pratique du football, du handball, du basket-ball et autres sports. Dans le prolongement de cette infrastructure, douze allées de boules seront également créées.

Monsieur Frédéric HERVE précise que la commission « infrastructures de plein air » s'est réunie les 26 février et 28 avril 2022 afin d'étudier l'implantation du projet, ses caractéristiques techniques et son coût.

Après l'étude de faisabilité du projet, l'ADAC 22 préconise de lancer deux consultations selon une Procédure Adaptée (MAPA) :

#### Marché n°1 :

Objet du marché : réalisation de la plate-forme - Montant prévisionnel : 87.450,00 € HT

#### Marché n°2 :

Objet du marché : terrain multisports - Montant prévisionnel : 45.000,00 € HT

Madame Céline DELISLE demande si l'implantation de la structure est actée.

Monsieur Frédéric HERVE indique que l'implantation a été débattue en commission mais qu'elle n'a pas été arrêtée définitivement sur le terrain.

Madame le Maire informe qu'une subvention de 26.638,00 € a été obtenue pour ce projet au titre de la DETR 2022.

Il est proposé de :

- **APPROUVER** le lancement des deux consultations,
- **DONNER** pouvoir au Maire ou son représentant en ce qui concerne le lancement des consultations et la signature des documents afférents aux marchés.

**Vote du Conseil : accord à l'unanimité (12 voix pour et 1 abstention)**

## 6. Réparation et sécurisation du Pont Coat - attribution du marché.

Monsieur Frédéric HERVÉ, adjoint en charge des bâtiments communaux, informe le Conseil Municipal que, suite à de fortes pluies hivernales, il a été constaté qu'une partie d'un pont communal nommé « Pont Coat » s'est dégradée. Les dommages concernent la partie basse de l'édifice soit la culée de maçonnerie en rive droite qui s'est effondrée.

Cet ouvrage situé à une centaine de mètres de centre-bourg permet de franchir la rivière « Le Traou » via un chemin communal.

Dans l'optique de prévenir toute évolution irréversible liée à cette dégradation et une pollution de la rivière, la collectivité souhaite engager rapidement des travaux de réparation d'urgence du pont.

Aussi, les travaux seront réalisés pendant la période d'été 2022. Ils consistent en l'intervention d'une entreprise de maçonnerie afin de réparer la culée du pont à l'identique.

Un devis a été effectué auprès de l'entreprise BONNARD MARTIAL de Goudelin. Les travaux se chiffrent à 7.320,00 € HT soit 8.784,00 € TTC.

Monsieur HERVE précise qu'une subvention a été sollicitée auprès de Leff Armor communauté afin de réaliser ces travaux.

Ce maçon a également été retenu pour la réparation du pont de Guern Vian entre Le Merzer et Goudelin.

Il est proposé de :

- **RETENIR** l'offre de l'entreprise BONNARD Martial de Goudelin, pour un montant total de 7.320,00 € HT soit 8.784,00 € TTC,
- **DONNER POUVOIR** au Maire ou son représentant de signer tous les actes afférents au marché,
- **DIRE** que la dépense est inscrite au budget 2022.

<b>Vote du Conseil : accord à l'unanimité</b>
---

## 7. Fourniture et livraison de repas en liaison chaude – passation du marché public.

Monsieur Philippe COCGUEN, adjoint en charge des affaires scolaires, indique au Conseil Municipal que la convention de restauration arrive à échéance en fin d'année scolaire 2022. Il convient donc d'assurer la livraison de repas chauds de l'école pour les années à venir.

Monsieur COCGUEN rappelle que le fournisseur actuel est Convivio. Ce prestataire est basé dans les cuisines du Lycée Notre-Dame à Guingamp et livre à la commune environ 80 repas par jour. Les retours sont positifs concernant la qualité des repas.

Afin de respecter les obligations de mise en concurrence, Monsieur COCGUEN indique qu'il convient de lancer une consultation selon une Procédure Adaptée (MAPA) :

Objet du marché : fourniture et livraison de repas en liaison chaude

Durée du marché : 1 an renouvelable 2 fois

Montant prévisionnel : 90.000,00 € HT

Il est proposé de :

- **APPROUVER** le lancement de la consultation présentée ci-dessus,
- **DONNER** pouvoir au Maire ou son représentant en ce qui concerne le lancement de la consultation et la signature des documents afférents aux marchés.

**Vote du Conseil : accord à l'unanimité**

## **8. Personnel - avancements de grade.**

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Afin de permettre l'avancement de grade de trois agents communaux, Madame le Maire propose de créer :

- un poste d'Adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (31h30),
- un poste d'Adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet (30h00),
- un poste d'Adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (28h39).

Il est précisé que le poste actuel sera supprimé après nomination effective de l'agent dans le nouveau poste.

Il est proposé de :

- **CREER** un poste d'Adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (31h30),
- **CREER** un poste d'Adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet (30h00),
- **CREER** un poste d'Adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (28h39),
- **DIRE** que le tableau des effectifs communaux sera modifié en conséquence,
- **DIRE** que les crédits correspondants sont inscrits au budget.

**Vote du Conseil : accord à l'unanimité**

## **9. Bulletin municipal - tarification des encarts publicitaires.**

Madame Aurélie THOUEMENT, Adjointe en charge des affaires sociales et de la communication, rappelle que la commune publie deux bulletins d'informations chaque année.

Traditionnellement, les différents commerçants et artisans de la commune sont sollicités afin d'assurer la promotion de leur entreprise au dos du bulletin.

Jusqu'à présent, l'encaissement de l'encart publicitaire était effectué par l'imprimerie. Cette dernière ne souhaite plus effectuer cette tâche.

Actuellement, le tarif de l'encart publicitaire sur la dernière page extérieure du bulletin s'établit à 50 € TTC pour deux parutions (été et hiver).

Madame Aurélie THOUEMENT propose de maintenir le tarif actuel et d'autoriser la collectivité à encaisser directement cette recette.

Il est proposé de :

- **FIXER** le tarif des encarts publicitaires à 50 € TTC pour deux parutions,
- **AUTORISER** le Maire ou son représentant à encaisser les sommes correspondantes pour le compte de la collectivité.

**Vote du Conseil : accord à l'unanimité**

### 10. Cession d'un terrain à Leff Armor communauté.

Madame le Maire indique que, dans le cadre du projet de réhabilitation de la station d'épuration, le système de lagunage va être remplacé par un filtre planté de roseaux d'une capacité de 450 EH (Equivalent-Habitant).

Monsieur Xavier LE MOAL, Adjoint en charge de l'environnement, précise que pour mener à bien ce projet, il est proposé de céder à Leff Armor communauté la parcelle B455 d'une surface de 10.200 m<sup>2</sup> au prix de 0,50 € / m<sup>2</sup> pour implanter la zone d'infiltration (4.000 m<sup>2</sup>) de la nouvelle station de traitement.

Les frais d'actes seront à la charge de Leff Armor communauté et la rédaction sera confiée au Centre De Gestion des Côtes d'Armor.



Monsieur Xavier LE MOAL précise que les haies existantes seront conservées et le recours à l'infiltration n'a lieu que pendant les périodes dites sèches (débit du cours d'eau insuffisant).

Il informe aussi que les propriétaires de la parcelle voisine (B454) ont également donné leur accord pour céder leur terrain à Leff Armor communauté.

Madame le Maire indique que la mise en œuvre de ce projet va permettre la finalisation de l'étude du lotissement communal « Aer Vat ».

Le montant des travaux réalisés par Leff Armor communauté s'élève à environ 870.000,00 € HT.

Il est précisé que le terrain où sont implantées les lagunes actuelles est propriété de la commune. Il appartiendra donc à la collectivité de réhabiliter le site.

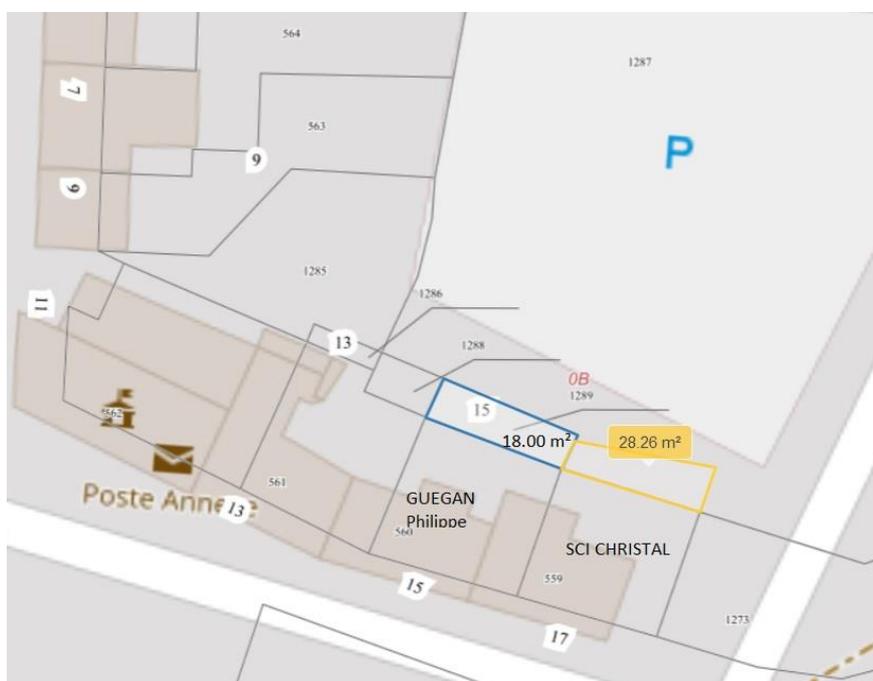
Il est proposé de :

- **VALIDER** la cession de la parcelle B455, d'une surface de 10.200,00 m<sup>2</sup>, au prix de 0,50€/m<sup>2</sup>,
- **DIRE** que les frais d'actes seront à la charge de Leff Armor communauté,
- **DESIGNER** le Centre De Gestion des Côtes d'Armor pour rédiger l'acte correspondant,
- **AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant à représenter la commune pour cette acquisition et à diligenter toute action nécessaire pour mener à bien cette opération.

**Vote du Conseil : accord à l'unanimité**

## 11. Régularisations foncières en centre-bourg - fixation d'un prix de vente.

Madame le Maire indique que dans le cadre du projet de création de la place polyvalente derrière la Mairie, le géomètre a relevé deux anomalies sur le terrain.



Les propriétaires, Messieurs GUEGAN et CAMARD (gérant de la SCI CRISTAL), ont été rencontrés.

Il en ressort :

- Pour la parcelle B1289 :

La commune est propriétaire de la parcelle B1289 d'une surface de 18 m<sup>2</sup>. Ce terrain constitue l'actuel jardin de Monsieur Philippe GUEGAN, 15 place de l'église.

Il est proposé de lui céder cette parcelle au prix de 15 € / m<sup>2</sup>.

Madame le Maire précise que le prix de vente proposé est fixé sur la base d'une vente réalisée en 2001 par la commune à Monsieur Lionel LE ROUX et Madame Carole HENRY (100 francs / m<sup>2</sup> à l'époque).

Les frais d'actes seront à la charge de l'acquéreur.

Il est proposé de :

- **VALIDER** la cession de la parcelle B1289, d'une surface de 18 m<sup>2</sup>, au prix de 15 € / m<sup>2</sup>,
- **DIRE** que les frais d'actes notariés seront à la charge de l'acquéreur,

- **AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant à représenter la commune auprès du notaire pour cette cession et à diligenter toute action nécessaire pour mener à bien cette opération.
- **AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant à signer l'acte notarié ainsi que toutes les pièces se rapportant à cette transaction.

**Vote du Conseil : accord à l'unanimité**

- Pour la parcelle B1287 :

La propriété de la SCI CRISTAL, 17 place de l'église, empiète sur la parcelle communale B1287. Il est proposé de céder à la SCI CRISTAL la bande de terrain concernée par l'empiètement (environ 28 m<sup>2</sup> - surface correspondant à l'implantation de la clôture actuelle) au prix de 15 € / m<sup>2</sup>.

Madame le Maire redit que le prix de vente proposé est fixé sur la base d'une vente réalisée en 2001 par la commune à Monsieur Lionel LE ROUX et Madame Carole HENRY (100 francs / m<sup>2</sup> à l'époque).

Pour réaliser cette vente, il convient de faire appel à un géomètre afin d'effectuer la division parcellaire.

Il est précisé que les frais de bornage, d'acte et tout frais à intervenir dans le cadre de cette cession seront supportés par l'acquéreur à savoir la SCI CRISTAL.

Il est proposé de :

- **VALIDER** la cession d'une partie de la parcelle B1287 (environ 28 m<sup>2</sup>) au prix de 15 €/m<sup>2</sup>,
- **DIRE** que les frais de division de la parcelle B1287 pour l'établissement du bornage des nouvelles parcelles seront à la charge de la SCI CRISTAL ainsi que les frais d'actes notariés et tout frais à intervenir dans le cadre de cette cession,
- **AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant à représenter la commune auprès du notaire pour cette cession et à diligenter toute action nécessaire pour mener à bien cette opération.
- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer l'acte notarié ainsi que toutes les pièces se rapportant à cette transaction.

**Vote du Conseil : accord à l'unanimité**

## **12. Demande de cession foncière en centre-bourg.**

Madame le Maire rappelle que la commune a fait l'acquisition en décembre 2021 d'un ensemble de parcelles situées en centre-bourg appartenant aux Consorts Lorgeré.

Comme évoqué en « questions diverses » lors du Conseil Municipal du 7 février dernier, Monsieur Thomas BOUREAU, nouveau propriétaire du 19 place de l'église, souhaite acquérir tout ou partie de ces parcelles pour accéder notamment à l'arrière de sa propriété.

Plusieurs propositions émanant de Monsieur BOUREAU ont été présentées au Conseil Municipal.

L'acquisition récente de cet ensemble parcellaire n'a pas permis aux élus d'explorer les différents projets souhaités et réalisables sur cet espace.

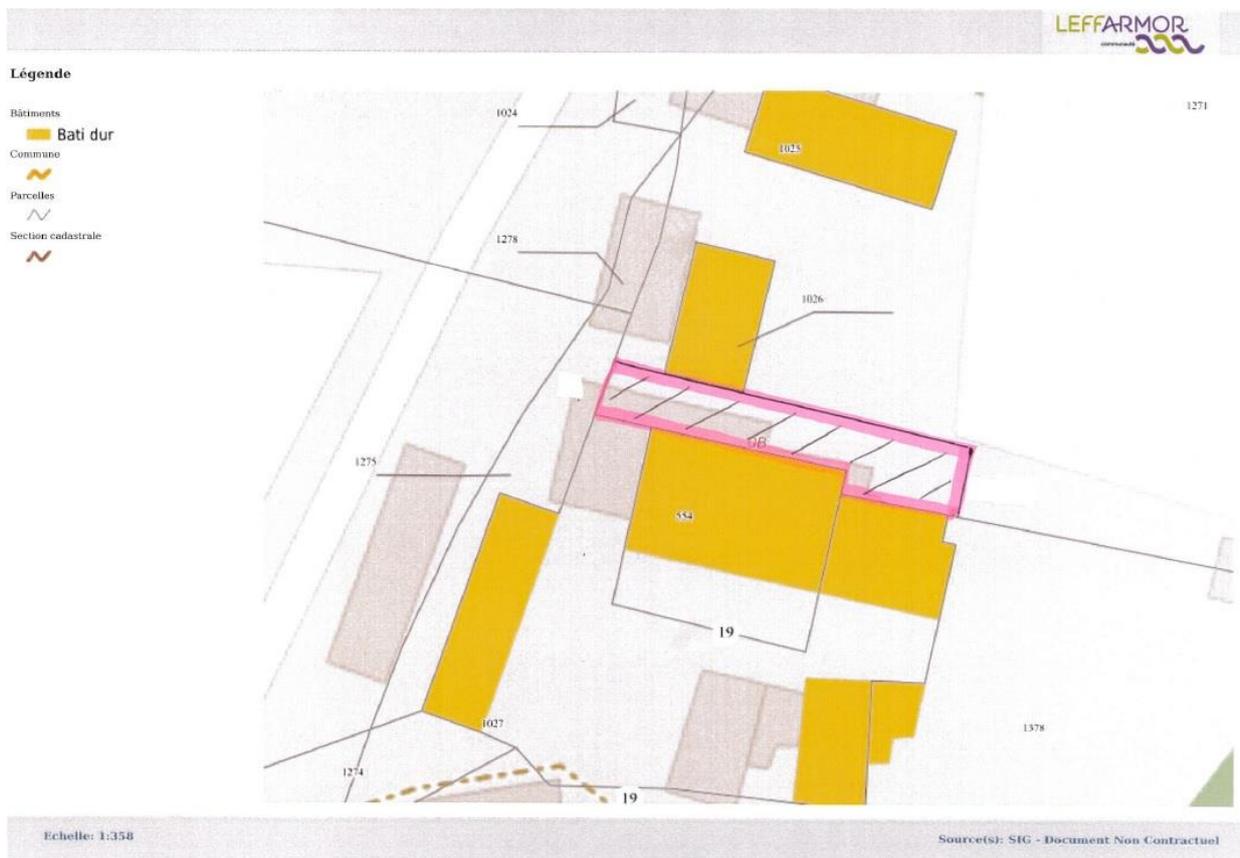
Aussi, après discussions, les membres du Conseil Municipal rejettent, à l'unanimité, toutes les hypothèses formulées par Monsieur BOUREAU mais acceptent, à la majorité (3 voix contre), la cession d'une bande de terrain à l'arrière de son habitation (bande d'une largeur d'environ 4 mètres sur une longueur d'environ 29 mètres).

Cette décision a été communiquée au pétitionnaire (par oral et par mail).

Dans un courriel du 7 avril 2022, Monsieur BOUREAU refuse cette proposition et demande à la commune de bien vouloir réétudier sa position.

Madame le Maire donne lecture du mail et expose de nouveau les différentes propositions de Monsieur BOUREAU afin de statuer officiellement sur le dossier.

Après débat, le Conseil Municipal rejette de nouveau, à l'unanimité, l'intégralité des hypothèses formulées par Monsieur BOUREAU et propose de maintenir la décision entérinée lors de la séance du 7 février dernier à savoir la cession à titre onéreux d'une bande d'environ 4 mètres de large sur environ 29 mètres le long de son habitation (comme illustré sur le plan).



Il est proposé de :

- **ACCEPTER** la cession à titre onéreux d'une partie de la parcelle B1271 telle que présentée ci-dessus à Monsieur Thomas BOUREAU,
- **DIRE** que les frais de division de la parcelle B1271 pour l'établissement du bornage des nouvelles parcelles seront à la charge de Monsieur BOUREAU ainsi que les frais d'actes notariés et tout frais à intervenir dans le cadre de cette cession.

**Vote du Conseil : accord par 7 voix pour et 6 voix contre**

### 13. Actualités communautaires.

Les élus ayant participé à une commission ou un Conseil Communautaire sont invités à exposer brièvement les informations essentielles de leur cession de travail.

<b>COMMISSIONS COMMUNAUTAIRES / CONSEILS COMMUNAUTAIRES</b>		<b>TITULAIRE (t) / SUPPLEANT (s)</b>
<b>Environnement</b>	<b>B. LE SECH (t) / G. LE BARON(s)</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Déchets : présentation du budget 2022 (chiffres clés, règlementations à venir, achat de matériels, ...). Présentation de l'opération « Oui pub ».</li> <li>- Environnement : Opération « zéro phyto », restauration des bocages, poursuite du programme de la lutte contre les frelons asiatiques (7 nids détruits à Le Merzer).</li> </ul>		
<b>Développement économique et emploi</b>	<b>F. HERVE (t) / P. COCGUEN (s)</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Présentation de l'entreprise innovante « INNOZH » basée au Zoopole de Ploufragan.</li> <li>- Validation des « Pass Commerce et Artisanat ».</li> </ul>		
<b>Enfance, jeunesse, animations et petite enfance</b>	<b>A. THOUEMENT (t)/ B. LE FAOU (s)</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Présentation de la coopérative jeunesse de service mise en place à Châtelaudren cet été.</li> <li>- Evolution du service jeunesse : 1 référent « accueils de loisirs » et 1 référent « information jeunesse ».</li> <li>- Groupe de travail sur la CAF &gt; plan d'investissement pour l'accueil du jeune enfant.</li> <li>- Demandes de subventions.</li> <li>- Remplacement du centre de loisirs de Lanrodec par Plouvara.</li> </ul>		
<b>Développement culturel</b>	<b>B. LE FAOU (t) / A. LEPLAT (s)</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Retour d'expérience sur le festival « Leff Dance ».</li> </ul>		
<b>Développement sportif</b>	<b>A. LEPLAT (t) / F. HERVE (s)</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Prochaine réunion le 12 mai 2022.</li> </ul>		
<b>Urbanisme et habitat</b>	<b>L. CORSON (t) / M. LE GUILLOU (s)</b>	
- /		
<b>Coopération décentralisée</b>	<b>P. COCGUEN (t) / B. LE FAOU (s)</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Présentation de la compétence et de Madagascar.</li> <li>- Signature d'une nouvelle convention pour la coopération avec une nouvelle ville de 22.000 habitants.</li> <li>- Visite avec une délégation de 12 personnes en octobre (en partenariat avec GPA).</li> </ul>		
<b>Mobilités</b>	<b>G. LE BARON (t) / P. LE QUERNEC (s)</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- /</li> <li>Organisation de Mobi'leff à Châtelaudren le 15 mai 2022 par le service sport de LAC et l'Office du Tourisme (vélo et randonnées).</li> </ul>		
<b>Patrimoine - Projets communautaires - THD</b>	<b>X. LE MOAL (t) / B. LE SECH (s)</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- /</li> <li>- Déploiement de la fibre sur le quartier de Saint-Yves.</li> </ul>		
<b>Insertion par l'activité économique</b>	<b>P. LE QUERNEC (t) / A. THOUEMENT (s)</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Présentation et rappel du fonctionnement du chantier d'insertion.</li> <li>- Départ à la retraite de Pierrick LE GUILLOUX remplacé par Sylvain GLO.</li> <li>- Point sur l'évolution du projet de Coat An Doc'h - EPIDE</li> </ul>		
<b>CLECT</b>	<b>L. CORSON (t) / P. COCGUEN (s)</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>22.02.2022</b> : cf question 3</li> </ul>		
<b>Conseil d'exploitation eau et assainissement</b>	<b>X. LE MOAL (t)</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>24.02.2022</b> : Travaux Le Merzer, Lanrodec et Tréguidel. Modalités de remplacement des titulaires en cas d'absence.</li> </ul>		
<b>CA Office de tourisme</b>	<b>L. CORSON (t)</b>	
- /		
<b>Conseil communautaire</b>	<b>L. CORSON (t) et F. HERVE (t)</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>01.03.2022</b></li> <li>• Désignation de 2 membres au sein du conseil d'exploitation eau et assainissement suite aux modifications des conseils municipaux de Plouha (Jean-Luc Dornemin) et Lanvollon (Dominique Prigent).</li> </ul>		

- Signature d'une convention de LAC avec GPA et LTC pour le FEAMPA (Fonds Européen pour les Affaires Maritimes, la Pêche et l'Aquaculture).
- France Services : recrutement d'un conseiller numérique et demande de subvention (1/2 LAC - 1/2 Plouha)
- Eau et assainissement : accord de programmation Agence de l'eau Loire-Bretagne 2022-2024.
- Environnement :
  - Vente d'une parcelle communautaire à l'ETA Pain à Plouha.
  - Acquisition d'une parcelle agricole dans le périmètre de protection des captages de Pintenaou (Pléguen).
  - Acquisition de parcelles à Trémeven par LAC, propriétés de GPA.
  - Instauration du droit de préemption urbain dans les zonages des périmètres de protection des captages en eau potable sur LAC.
- Développement économique :
  - Attribution de subventions dans le cadre du Pass Commerce et Artisanat (3).
  - Instauration d'une convention de partenariat entre les communes et le chantier d'insertion pour la refacturation des repas des agents.
- Tourisme : signature de la convention « Tout vivre en Côtes d'Armor » avec Côtes d'Armor Destination.
- Urbanisme et Habitat : demande de fonds de concours de la commune de Pléguen (1 logement).
- Commande publique :
  - Attribution du marché pour le nettoyage des vitreries
  - Attribution du marché réservé pour l'entretien des espaces verts.
  - Attribution du marché pour les travaux de réfection de la voirie ZA de Plélo.
  - 3 avenants pour la création de 3 logements sociaux à Tressignaux.
- Ressources Humaines : modification du tableau des effectifs dans le cadre du projet service jeunesse (Augmentation DHS + 7H).
- Gestion des déchets : proposition d'évolution des tarifs et du règlement de la redevance spéciale (Collectivités, artisans, commerçants, EHPAD, ...).
  - Tarif collecte + traitement pour les bacs en porte à porte :  
0.012 € / litre + 0.014 €/litre soit 0.026 €/litre (contre 0.023 € en 2021)
  - Création d'un tarif collecte + traitement pour les conteneurs enterrés ou aériens :  
0.017 €/litre + 0.014 €/litre soit 0.031 €/litre.

### **29.03.2022**

- Tourisme : plan d'actions (2022-2023) et budget prévisionnel relatifs à la destination Baie de Saint-Brieuc Paimpol les Caps (GPA, LAC, SB2A et LTM / Montant 268.300,00 €)
- Commande publique :
  - Avenant pour la création de 3 logements sociaux à Tressignaux (lot électricité).
  - Avenant pour la réhabilitation des réseaux d'eaux usées à Gouelin.
- Ressources Humaines : modification du tableau des effectifs pour réorganisation interne des services + suppression d'un poste vacant depuis plusieurs années.
- Affaires financières :

	Fonct. 2022	Investiss. 2022
Bâtiments relais	43.000 €	47.342 €
Locations ventes	107.814 €	217.390 €
Zones d'activités	2.381.357 €	2.348.968 €
REOM	Intégré à la TEOM	
TEOM (taux 15.10 %)	5.281.176 €	820.592 €
Production électrique	66.269 €	61.439
Régie de l'eau	5.959.328 €	2.807.038 €

DSP eau	120.408 €	248.189 €
Assainissement Co et SPANC	3.519.424 €	6.381.869 €
Assainissement DSP	609.233 €	257.113 €
PEM	716.000 €	/
Office de tourisme	490.000 €	
Budget Général	1.540.829 €	5.945.700 €

*Départ de Frédéric Hervé à 20H23.*

#### **14. Questions diverses.**

- a) 4 mai 2022 - 18H30 - commission chemins communaux.
- b) 8 mai 2022 - 11h00 - Dépôt de gerbe.
- c) 10 juin 2022 - 18h30 - Mise à l'honneur des bébés nés en 2021  
Suite à la baisse de fréquentation de la fête des mères dans sa version traditionnelle, les élus valident son remplacement par la mise à l'honneur des bébés nés l'année précédente.
- d) DETR de la place polyvalente : dossier non retenu au titre de la programmation initiale 2022. D'autres financements sont recherchés.
- e) Rencontre avec l'ADAC 22 - achèvement des travaux de la salle multifonctions.
- f) Travaux RD 9 : terminés. Les déviations ont posé problème.  
Travaux RD 65 : reprise de l'enrobé dans le bourg à venir.
- g) Mardis au clair de lune à Le Merzer - 26 juillet 2022  
Balade contée organisée par l'Office de Tourisme.  
Un repas est proposé avant le spectacle. Le comité d'animation a été sollicité afin d'organiser ce moment convivial. Nous sommes dans l'attente de sa réponse.
- h) Elaboration du planning des élections législatives 12 et 19 juin 2022.

**Séance levée à 22H00**  
**La secrétaire de séance,**  
**Céline DELISLE.**